

# COMPTE RENDU REUNION du 26/01/2016

\*\*\*\*\*

**Présents** : T. Peycéré (TP), D. Vialade (DV), JP Rouillon (JPR), P. Cano (PC), C. Pellefigue (PC), P. Pecapéra (PP).

**Procuration** : S. Vergès à T. Peycéré

**Absent** : S. Vergès (SV)

**Secrétaire de séance** : P. CANO

Début de la séance : 18h00

## Ordre du jour :

- Validation du compte rendu de la réunion du 03 Novembre 2015
- Validation du compte rendu de la réunion du 27 Novembre 2015
- Délibérations :
  - Autorisant le maire à engager des dépenses d'investissement
  - FAR 2016
- Devis divers
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance par le point 1 de l'ordre du jour.

- **Validation CR du 15/09/2015**

Le CR du 03 Novembre est **validé**

Le CR du 27 Novembre est modifié. SDCI 65 Pays Val d'Adour : lire « élargissement du périmètre des EPCI » au lieu de « élargissement du périmètre des communes ». Le compte-rendu modifié est **validé**

- **DELIBERATIONS**

## Autorisation d'engagement de dépense d'investissement

Madame le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1er Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente

En ce qui concerne les dépenses d'investissement et jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de prendre une délibération pour l'autoriser à engager des dépenses conformément au CGCT.

Votant : 7 - pour : 7

**La délibération est votée à l'unanimité.**

### Délibération FAR 2016

MME Le Maire présente au Conseil Municipal les travaux de voirie prévus pour présentation au titre du F.A.R. 2016, programmation annuelle et qu'il convient de transmettre au Conseil Départemental, à savoir :

- TRAVAUX VOIRIE

MONTANT H.T. : 40 000,00 €

Elle rappelle au Conseil Municipal que cette opération constitue le projet principal pour 2016.

Il convient donc de se déterminer pour lancer cette opération, approuver les montants correspondants et effectuer les demandes de subventions auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées.

Votants : 7 - pour : 7

**La délibération est votée à l'unanimité.**

### Devis isolation bâtiment communaux

Madame le Maire présente les différents devis concernant l'isolation du logement communal et du local du comité des fêtes. Les devis portent sur une isolation par l'extérieur du côté nord et par l'intérieur du local ainsi que sur le remplacement des radiateurs.

Deux types d'isolation extérieure sont proposées :

- Isolant + crépi
- Isolant + bardage

Le conseil devra se décider prochainement sur le choix du type d'isolation. De plus, une entreprise a sous-estimé la surface à isoler. Elle sera consultée pour un nouveau devis.

En attendant, les devis seront envoyés à la Communauté de Communes pour pouvoir lancer les demandes de subventions dans le cadre des projets de territoires à énergie positive pour la croissance verte.

### Devis maintenance

- Réparation fourneau de la salle des fêtes:

Mme le Maire présente 2 devis. Il manque le remplacement des vieilles sur l'un d'eux. L'actualisation du devis sera demandée pour pouvoir comparer les deux entreprises.

CP demande s'il n'est pas possible d'avoir un contrat d'entretien.

- Vérification électrique :

Mme le Maire présente 2 devis concernant la vérification annuelle de la conformité électrique et des alarmes incendies de la Mairie et de la salle des fêtes.

Le devis de Elec-Gosgnach est le mieux-disant. Mme le Maire propose de retenir ce prestataire.

Votants : 7 - pour : 7

**Validé à l'unanimité**

- CP, en tant que délégué à la gestion de la salle des fêtes, demande à être informé lorsque des entreprises interviennent ou viennent faire des devis, pour pouvoir signaler les dysfonctionnements. PC propose de faire passer SICLI pour expliquer le fonctionnement du système de sécurité incendie.

#### Devis voirie

Madame Le Maire présente les différents devis de la voirie (tour de la Mairie, chemin Lizeras, Chemin Berdoye, signalitique) puis informe le conseil que suite à la réunion avec la DDT (qui estime le montant de la réfection de la voirie à 40 220 €), M. Boyrie se propose de nous aider dans la réalisation du cahier des charges et du plan de financement pour pouvoir lancer un appel d'offre. Il y aurait une tranche ferme et un tranche conditionnelle pour pouvoir laisser un peu souplesse dans le choix final.

Il se propose aussi de nous aider dans la réalisation du dossier FAR 2016.

PP propose d'inclure le traçage du zébra pour le bus.

#### Questions diverses

- A la demande du propriétaire, les arbres longeant le parking de la salle des fêtes et empiétant sur le chemin privé ont été coupés.
- Suite à la mise en place de la tarification incitative, Val d'Adour Environnement change le jour des tournées de ramassage des ordures. Il aura lieu le Mercredi au lieu du Lundi à partir du 31 janv.

Séance levée à 20h00.